

7. L'abrogation des dits actes et parties d'actes n'invalidera : Certaines choses antérieures à l'abrogation ne devront pas être affectées. Pénalités, etc.

1. Aucune pénalité, forfaiture ou responsabilité, au civil ou au criminel, encourue avant l'époque de telle abrogation, ni les procédures adoptées, prises, terminées ou pendantes dans le but d'en obtenir la mise à exécution, à l'époque de telle abrogation ;

2. Ni aucun acte d'accusation, aucune dénonciation, conviction, sentence ou poursuite, commencé, fait, terminé ou pendant à l'époque de telle abrogation ; Actes d'accusation, etc.

3. Ni aucune action, poursuite, jugement, décret, certificat, exécution, mandat, ordre, règle ou toute autre procédure, matière ou chose quelconque à cet égard, commencé, intenté, fait, entré, accordé, terminé, pendant, existant, ou en vigueur à l'époque de telle abrogation ; Actions, etc.

4. Ni aucun acte, contrat, droit, titre, intérêt, octroi, garantie, succession, testament, enregistrement, contrat, privilège, charge, matière ou chose, fait, accompli, acquis, établi ou existant à l'époque de telle abrogation ; Actes, titres, droits, etc.

5. Ni aucun office, aucune nomination, commission, salaire, allocation, cautionnement, devoir, ou autre matière ou chose en dépendant, à l'époque de telle abrogation ; Offices, etc.

6. Ni aucun mariage, certificat ou enregistrement de mariage, légalement fait, obtenu, octroyé ou existant avant ou à l'époque de telle abrogation ; Mariages, etc.

7. Et la dite abrogation n'aura pas non plus l'effet d'annuler, troubler, invalider, ou affecter d'une manière préjudiciable toute autre matière ou chose que ce soit, commencée, faite, complétée, existante ou pendante à l'époque de telle abrogation, — Et autres choses, etc.

8. Mais telle

Pénalité, forfaiture et responsabilité, et tel

Mais elles continueront d'être valides, etc.

Acte d'accusation, dénonciation, conviction, sentence ou poursuite, et telle

Action, poursuite, jugement, décret, certificat, exécution, ordre, règle, procédure, matière ou chose, et tel

Acte, droit, titre, intérêt, octroi, garantie, succession, testament, enregistrement, contrat, privilège, charge, matière ou chose, et tel

Office,